

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Augmentation de la subvention octroyée pour les frais de personnel des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant l'augmentation de l'intervention dans les frais de personnel des CPAS.

Ce projet vise à réduire les coûts administratifs et à rationaliser les subventions accordées par l'État aux CPAS. La subvention exceptionnelle pour le coût des garanties de loyer, pour les personnes qui ne sont pas en mesure de payer, est convertie en une augmentation de l'intervention dans les frais de personnel des CPAS.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be